#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

4028517

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/06/2019 Retour Préfecture : 04/06/2019

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIA DE LA VILLE D'AMIENS

### Séance du lundi 3 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation: 29/05/2019 Début de la séance : 17h36

Fin de la séance

: 19h37

Nombre de votants

: 8

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Présidée par : A. VERRIER

Objet: 7 - Compte administratif 2018. Affectation des Résultats.

**Membres présents :** Mme VERRIER, M. GAY, Mmes DELOISON, HAMADI, M. LACOUR, Mmes LION-LEC, MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

#### Membres empêchés:

Mmes FOURÉ, BERGER, MM. CASILE, DÈCLE, POLLAK, Mme LECLERCQ se sont excusés.

Le point n°3 a été traité après le point n°13.

Mme VERRIER a quitté la séance de 18h50 à 18h53 pour le vote du compte administratif (point n°6) et la séance a été présidée par M. LACOUR.

Mme NOMBO-BAYONNE est arrivée à 18h10 (point n°6). Mme MAKDASSI-FARKOUH a quitté la séance à 18h21 (point n°6). Mmes HAMADI, NOMBO BAYONNE et M. GAY ont quitté la séance à 19h07 (point n°3).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du lundi 3 juin 2019

Point n° 7

Objet : Compte administratif 2018. Affectation des Résultats.

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 étant arrêté, il y a lieu d'affecter les résultats.

C'est pourquoi,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2018 d'un montant de 609 148,57 €

### DÉLIBÈRE

Article 1 : L'excédent de fonctionnement de 609 148,57 € constaté au Compte Administratif 2018 est affecté sur la ligne 002 « excédents antérieurs reportés ».

Article 2 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

Adopté

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie que ce document

ATMENS.

0 4 JUIN 2019

transmis le à la Préfécture de la Somme au titre du Contrôle de Légafité Pour la Vice-Présidente et par délégation Carole Caburet-Daniel Chef du Service Assemblées

Annie VERRIER